



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Conditions de travail à l'Établissement français du sang (EFS)

Question écrite n° 43365

### Texte de la question

M. Hervé Saulignac appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation particulièrement inquiétante soulevée par les salariés de l'Établissement français du sang (EFS). Le modèle transfusionnel français est admirable en matière d'éthique, de sécurité sanitaire et de qualité. Pourtant, cela fait désormais plus d'un an que les près de 10 000 salariés de cet établissement public mettent au jour, par le biais de contestations sociales et d'un mécontentement diffus, l'injustice liée à leur exclusion des mesures de revalorisations salariales dans le cadre du Ségur de la santé, alors que leur présence est indispensable dans de nombreux parcours de soins et que le don du sang reste, on le sait, un maillon essentiel de la guérison de nombreux patients. En outre, on sait que pour assurer la continuité de ce modèle auquel les Français sont attachés, on a besoin d'hommes et de femmes reconnus à la hauteur de leur travail. Il y a un sentiment d'échec collectif lorsque l'on constate que 350 postes sont vacants, que des collectes sont annulées de plus en plus fréquemment, que des personnels délaissent leur fonction et que ceux qui restent endurent des conditions de travail dégradées (*burn-out*, absentéisme, plannings trop chargés etc.) et des rémunérations parfois inférieures au SMIC. Au regard de ces dysfonctionnements majeurs, il lui demande quelles sont les voies d'amélioration envisagées par le Gouvernement pour que cet établissement, qui aide des milliers de patients toute l'année, ne subisse pas des conséquences irréversibles quant à son modèle et son fonctionnement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hervé Saulignac](#)

**Circonscription :** Ardèche (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43365

**Rubrique :** Sang et organes humains

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 décembre 2021](#), page 9094

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)